

sources 12 p. 100. En ces dernières années, les élèves ont dû fournir une plus forte proportion du revenu. En 1948, les proportions sont les suivantes: subventions du gouvernement, 41 p. 100; frais de scolarité 41 p. 100; placements, 7 p. 100; autres sources, 11 p. 100.

Depuis 1945, les immobilisations ont augmenté d'environ 10 millions, les dotations de 5 millions et les fonds de fiducie de quelque 20 millions.

10.—Statistique du revenu et des ressources immobilisées des universités et collèges, certaines années terminées en 1921-1948

(En milliers de dollars)

NOTA.—Les grandes universités et plusieurs collèges figurent ici et comptent environ 80 p. 100 des étudiants d'université à temps continu inscrits durant la période. Les institutions omises sont en majeure partie celles qui sont dirigées par des religieux, où les professeurs ne reçoivent guère ou pas de traitement et dont, par conséquent, les rapports financiers ne sont pas comparables aux autres.

Année	Revenu courant					Déficit ²	Surplus ²	Valeur des ressources immobilisées		
	Dotations	Subventions du gouvernement	Frais de scolarité ¹	Divers	Total			Terrains, édifices et équipement	Dotations	Caisses de fiducie
1921...	1,497	4,522	1,826	1,244	9,089	80	194	48,124	28,328	..
1926...	2,148	5,471	2,380	1,236	11,235	192	132	65,708	42,157	..
1931...	2,258	6,925	3,323	1,455	13,961	600	126	82,403	48,459	..
1941...	2,046	6,804	5,143	2,054	16,047	224	116	95,680	55,082	17,422
1944...	2,323	7,712	5,488	2,730	18,253	48	163	97,006	58,478	22,661
1945...	2,469	8,305	5,701	2,677	19,152	114	192	97,454	60,403	24,163
1946...	2,420	9,721	9,733	3,718	25,592	77	447	102,627	60,384	28,993
1947...	2,364	13,677	13,605	3,630	33,276	735	376	112,409	60,017	38,888
1948...	2,387	14,863	14,903	4,689	36,842	169	347	123,248	63,724	42,302

¹ Pension et logement non compris.

² Déficit ou surplus global des institutions faisant rapport.

Formation universitaire en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants*.—L'aide accordée aux anciens combattants pour leur formation en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants est exposée aux pp. 337-338 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Les anciens combattants devaient commencer leurs études universitaires dans les quinze mois consécutifs à leur libération. Par conséquent, le nombre d'inscriptions a diminué de beaucoup. Durant l'année académique 1949-1950, environ 15,000 anciens combattants inscrits aux universités ont reçu de l'aide du ministère des Affaires des anciens combattants, contre 24,000 l'année précédente. Depuis le commencement du programme de formation, il s'est trouvé 9,000 anciens combattants qui avaient un service insuffisant pour leur permettre de continuer leurs études jusqu'au bout. Sur ce nombre, 5,051 ont mérité une continuation de l'assistance en obtenant une bourse à leur université. Au cours de l'année 1948-1949, 92 p. 100 des étudiants anciens combattants ont réussi leurs examens et obtenu une forte proportion des bourses d'études disponibles.

Voici la répartition des 15,000 anciens combattants inscrits en 1949-1950, par année académique: première année, 878; deuxième année, 1,375; troisième année, 3,692; quatrième ou autre année, 7,285; et diplômés, 1,956. Depuis le début du programme de réadaptation en 1941, 54,000 anciens combattants ont bénéficié de formation universitaire.

* Rédigé au ministère des Affaires des anciens combattants